CHARTE DES ENTREPRISES DE L'AUDIOVISUEL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA DIVERSITÉ

Conscientes de leur rôle dans la formation des idées et des opinions,

Désireuses de faire avancer la lutte contre les discriminations et contre la propagation de stéréotypes sur les minorités,

Aspirant à promouvoir la cohésion sociale,

Souhaitant créer un modèle d'identification et d'aspiration pour les personnes perçues comme « issues de la diversité »,

Décidées à soutenir l'émergence d'un vivier de talents de ces mêmes personnes,

Les entreprises du secteur audiovisuel signataires de la présente Charte s'engagent à ce que l'ensemble des programmes qu'elles produisent et diffusent concourent à la représentation équitable de la diversité de la société française.

Elles pourront afficher à titre individuel, selon la nature des services concernés, des objectifs volontaristes pour l'avenir, selon un calendrier et des évaluations fixées par elles, qui seront communiqués par tout moyen et notamment au Conseil supérieur de l'audiovisuel pour les entreprises relevant de sa régulation.

Les signataires de la présente Charte s'engagent également à veiller à une représentation dynamique de la diversité dans les castings, ainsi que, dans le choix des experts et intervenants à l'antenne.

Les signataires de la présente Charte s'engagent enfin à contribuer à la formation et à l'accès des jeunes « issus de la diversité » aux stages et aux métiers du secteur audiovisuel, qu'il s'agisse des embauches, de l'emploi des pigistes ou de l'accueil des stagiaires.

Ils sensibiliseront l'ensemble de l'entreprise à cette mission et communiqueront les résultats de leurs actions par tout moyen et notamment lors de la publication de leurs résultats annuels.